

riers , & arrêtant les personnes qui sont en
voyage, quoique chargées de fonctions pu-
bliques de la part des Etats de l'Empire, &
lequel a voulu non seulement s'emparer de
la Ville Impériale de *Nuremberg*, où sont
conservées la Couronne & les autres marques
de la Dignité Impériale, mais qui a osé me-
nacer du même sort la Ville où se tient la
Diette générale de l'Empire; essayant par de
telles menaces, de détourner de leur devoir
les Etats particuliers, en les forçant à une
Neutralité, qui dans la circonstance d'une
Cause-Commune, ne peut, suivant les loix,
avoir aucun lieu, & voulant les obliger ainsi
de conniver à la rébellion dont son Prince
s'est rendu coupable.

Sa Maj. Imp. a donc jugé devoir apporter
d'abord ses soins à la sûreté de la Diette de
l'Empire, & ensuite à ce qui est convenable
non-seulement pour que ce Corps soit chas-
sé, mais aussi pour que l'on se saisisse des
troupes qui le composent, & qu'on leur
fasse porter, sur-tout à leur Chef, les peines
prescrites par les Loix de l'Empire contre de
semblables vagabonds, & qui les ont déjà
méritées par la violation des Avocaritoes Im-
périaux.

Sa Maj. Imp. dès qu'elle a été instruite de
cette entreprise, ayant sur le champ adressé
des Lettres-Exhortatoires circulaires aux
Etats antérieurs de l'Empire, elle ne doute
point que les Electeurs, Princes & Etats ne
regardent du même œil ce qui est arrivé, &
qu'ils ne soient animés d'un désir égal de
contribuer, en unissant leurs forces avec
promptitude, aux moyens de préserver à l'ave-
nir